



1188 Gimel, le 3 octobre 2016

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 08-2016
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 14 septembre 2016

Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PICHON Stéphane
PASCHE Jean-Marie
EGLI Daniel
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie le 3 octobre 2016, en la présence de Mme Sylvie Judas, Syndique,
pour l'étude du préavis municipal No. 08-2016 concernant les indemnités et
vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la nouvelle législature
2016-2021 et la rédaction du rapport.

La Municipalité désire maintenir le statu quo.

Pour le Conseil Communal, la commission propose:

- d'augmenter le traitement du Président du Conseil de Fr. 500.- pour le porter à Fr. 2000.-
- d'octroyer au Vice-président une rétribution annuelle de Fr. 500.-

La commission rend attentif que pour l'avenir le traitement de la Municipalité devra être réévalué en fonction de la charge de plus en plus importante pour nos édiles.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- d'accepter le préavis municipal No. 08-2016 sur les indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021 tel que présenté avec les amendements proposé par la commission.

Le Président



Le Rapporteur



Les membres

